

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/09/2022

L'an Deux Mille Vingt-Deux, le Deux septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherien FAURE, Maire de la commune.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

## Etaient présents :

Mme BARRIOL Marie-Laure, M. BERRY Frédéric, Mme DESCOURS Monique, M. DESESTRES Raphaël, M. FAURE Patrice, M. FAURE Philippe, Mme FAURE Valérie, Mme FAURE Catherine, M. GASTALLE Nicolas, Mme JALLAT Sonia, M. SALQUE Laurent, M. TALLARON Bernard

## Procuration(s) :

M. GENOT Michel donne pouvoir à Mme FAURE Catherine, M. GIRARD Didier donne pouvoir à M. DESESTRES Raphaël, Mme MANDON Murielle donne pouvoir à Mme FAURE Valérie

## Etai(ent) excusé(s) :

M. GENOT Michel, M. GIRARD Didier, Mme MANDON Murielle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. FAURE Patrice

Date de convocation

25/08/2022

OBJET

Date d'affichage

25/08/2022

## LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J..I....

Mme le Maire propose au Conseil Municipal que suite à l'augmentation des tarifs électriques et charges diverses, il y a lieu de revoir les tarifs, participations et conditions d'utilisation et de location des salles communales :

et publication du :

..J..I....

Elles sont au nombre de trois :

Salle culturelle Jean Boit : salle 70 personnes – non équipée d'une cuisine mais d'un frigo et évier – tables et chaises –

Salle du Foyer : 100 personnes – coin bar et cuisine – tables et chaises – vaisselle

Salle Maurice Faure : 30 personnes – équipée d'un coin cuisine – tables et chaises

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal **décide à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :**

**De louer les 3 salles avec le mobilier et les charges comprises aux tarifs suivants :**

- Salle culturelle Jean Boit (participation) : 80 €
- Salle Maurice Faure : 50 €

- Salle du Foyer : 120 €

**De réserver ces locations aux personnes domiciliés ou soumis à l'impôt foncier bâti sur la commune de Saint-Julien-d'Intres :**

- > Pour les cérémonies d'obsèques sur la commune celles-ci peuvent être mises à disposition pour les familles, sous forme de don non obligatoire (chauffage)
- > Pour les manifestations des associations communales qui participent à l'animation du village la gratuité est accordée – les demandes de dates de réservation devant être formulées à la suite des assemblées générales.
- > La priorité d'utilisation des salles reste avant tout communale.

Une caution de 200 € est demandée à l'état des lieux d'entrée et restituée à l'état des lieux de sortie. – le ménage est assuré par le locataire.

Raphael Desestres, 2<sup>ème</sup> adjoint est chargé de la remise des clés et des états des lieux.

L'inscription se fait auprès de la mairie.

**Et Charge** Mme le Maire de toutes les démarches pour la mise en application de ce règlement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Saint-Julien-d'Intres  
Le Maire,

